



## Edito

### *Accompagner ensemble les entreprises*

*L'adoption des standards et les bénéfices qui les accompagnent ne peut être le seul fait de GS1 ou d'une entreprise. Depuis près de 40 ans, ce sont bien donneurs d'ordres, fournisseurs, offreurs de solutions et GS1 qui, collectivement, ont pu réussir l'introduction des nouvelles technologies et l'accompagnement des nouveaux modèles business. La recette n'est pourtant pas toujours facile à réaliser, chacun doit pouvoir trouver un intérêt à se lancer dans ce qui ressemble, souvent, à une aventure. Et même si les intérêts ne sont pas toujours convergents, les actions menées au sein de GS1 France contribuent à la dynamique des marchés.*

*A ce titre, GS1 Partenaires est une initiative essentielle pour assurer cet accompagnement afin que les adhérents de GS1 puissent disposer de solutions et d'accompagnements les mieux adaptés à leurs besoins. En prenant la responsabilité de GS1 Partenaires depuis le mois de mai, je souhaite pouvoir poursuivre les échanges initiés avec les membres de GS1 Partenaires pour identifier et mettre en œuvre toutes les actions pouvant contribuer à la mise en œuvre simple et rapide des standards GS1.*

*La qualification des solutions, largement présentée dans cette newsletter, est bien l'une de ces actions qui apportent une réponse concrète. Le retour des entreprises utilisatrices en est la démonstration.*

### **Xavier BARRAS**

Directeur Innovation et Technologies  
en charge de GS1 Partenaires

## Qualification GS1 : une harmonisation nécessaire

Qualification, certification, attestation... autant de termes utilisés depuis plusieurs années pour parler d'une même activité : la vérification par GS1 de la bonne application des standards dans les solutions du marché. Et donc autant de logos différents...

Le moment est venu pour GS1 d'harmoniser le nom et les logos. Désormais, on ne parle plus de certification mais de qualification. GS1 qualifie vos solutions de dématérialisation de factures (par PDF signé – art. 289-V ou par EDI – art. 289-Bis), de dématérialisation de documents (solutions Web-EDI pour la traçabilité) ou de dématérialisation de la fiche produit (catalogue électronique). Par conséquent, l'ensemble des logos existant jusqu'à maintenant est obsolète. Ils sont remplacés par un logo unique.

> Pour recevoir votre nouveau logo, [cliquez ici](#).



## Qualification GS1 : un gage de qualité pour tous !

Fin 2010, GS1 France a réalisé une enquête sur la qualification GS1 de solutions auprès des utilisateurs. Cette enquête avait également été menée un an auparavant auprès de tous les offreurs qualifiés. Les résultats ont montré que la qualification GS1 fait partie des trois premiers critères de choix d'une solution avec le prix et l'adaptabilité. Cette enquête a également révélé que, tout comme les offreurs de solutions qualifiés, les utilisateurs voient la qualification GS1 comme une garantie de conformité aux standards et un véritable gage de qualité. Elle nous encourage à poursuivre notre démarche de qualification.

> Pour recevoir les résultats, contactez [Soëlie CARON](#).

## Qualifications GDS : une dimension internationale donnée aux catalogues électroniques qualifiés

Les informations produits constituent le socle des échanges informatisés entre industriels et distributeurs. La fiabilisation des échanges d'informations produits et l'amélioration de leur qualité est aujourd'hui une priorité pour les grands acteurs du commerce et des PGC. Qualité et fiabilité passent par l'échange d'une fiche produit dématérialisée entre catalogues électroniques.

Depuis 2007, GS1 France qualifie les catalogues électroniques présents sur le marché français. Le but des qualifications GDS est de créer un marché stable et concurrentiel de catalogues électroniques interopérables capables d'échanger la totalité des informations nécessaires au référencement des produits.

Les qualifications GDS proposés par GS1 France donnent une dimension internationale aux catalogues électroniques qualifiés en facilitant la synchronisation des informations produits de vos clients avec les enseignes françaises et internationales ayant mis en œuvre les standards GS1.

## La qualification GDS Fiche-produit fête ses 4 ans

La qualification GDS Fiche-produit est définie par les industriels et les distributeurs réunis au sein du Groupe de Standardisation GDS. La qualification ne teste pas uniquement la connexion technique du catalogue électronique au réseau GDSN, elle vérifie également que les données et règles de gestion identifiées par les utilisateurs sont bien mises en œuvre. La capacité des offreurs à accompagner leurs clients est également vérifiée.

Si la qualification GDS vous garantit de répondre aux besoins des enseignes Auchan, Carrefour, Casino, Cora et E. Leclerc, elle est aussi garante d'un déploiement facilité avec les distributeurs étrangers, connectés au réseau GDSN. A ce jour, des industriels français utilisent des solutions qualifiées pour échanger avec leurs clients en Espagne (Al Campo, Carrefour Espagne), en Suisse (Coop Suisse, Manor), aux Pays Bas (Albert Heijn). Des tests sont en cours avec des distributeurs allemands, belges, italiens...

La qualification appartenant aux utilisateurs, ces derniers reconnaissent sa pertinence. Comme rappelé dans l'enquête présentée dans cette newsletter, la qualification apporte aux solutions de catalogue électronique un gage de qualité vis-à-vis des utilisateurs.

> Retrouvez [ici](#) toute la documentation sur cette qualification.

### Etudes de cas GDS

Retrouvez les études de cas témoins des gains inhérents à l'utilisation de catalogues électroniques, qualifiés GS1, par des entreprises de toute taille et de tout secteur.

#### Etudes de cas 1 : [cliquez ici](#)

- Findus
- Les Brasseurs de Gayant
- Pago

#### Etudes de cas 2 : [cliquez ici](#)

- Fête Latine
- Nougat Chabert & Guillot

## Un standard pour échanger les prix

Pendant de nombreuses années, le déploiement de solutions standard pour l'échange de la totalité des informations produits s'est heurté à la nécessité de synchroniser les informations tarifaires entre industriels et distributeurs. Les fournisseurs et distributeurs du Groupe de Standardisation GDS se sont concertés pour adapter aux besoins français le standard international d'échange d'informations tarifaires. Aujourd'hui, le standard est prêt pour le déploiement. Les avantages attendus sont nombreux : diminution des litiges, optimisation des contrôles de gestion, optimisation des processus internes de facturation... Suivant la même démarche que pour la fiche-produit, le Groupe de Standardisation GDS a créé la Qualification GDS Tarifs. Ouverte aux catalogues électroniques ayant déjà obtenu la Qualification GDS Fiche-produit, cette nouvelle qualification est déjà en cours chez certains offreurs de catalogues électroniques.

> Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## La qualification 289-Bis fête ses 6 ans

Depuis plus de six ans, la dématérialisation fiscale des factures est une des priorités de GS1 France. Poussé par ses utilisateurs pour qui le sujet constitue un projet majeur, GS1 France a travaillé en étroite collaboration avec l'administration française dans le but de définir les bonnes pratiques en matière de dématérialisation fiscale. Forts de cet appui, GS1 France et ses adhérents ont souhaité mettre en place une qualification des outils de dématérialisation des factures selon l'article 289-Bis du Code Général de Impôts.

Bien qu'ayant changé de nom au fil des années, la procédure de vérification des fonctionnalités n'en a pour autant pas été modifiée. Basée sur les dispositions réglementaires en vigueur depuis 2003, la qualification consiste à vérifier la capacité des outils à contrôler la présence des données obligatoires sur la base du standard GS1 France (INVOIC EANCOM® 1997), à maintenir un fichier des partenaires, à gérer une liste récapitulative et à restituer les factures.

> Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## Un standard pour les TPE / PME

Dans le cadre du déploiement de la facture dématérialisée fiscalement, les adhérents de GS1 France ont défini un cadre d'interopérabilité des solutions définies par l'article 289-V du Code Général des Impôts. Cet article donne la possibilité aux entreprises d'échanger des factures sous forme de fichiers sécurisés au moyen d'une signature électronique.

S'appuyant sur l'opportunité offerte par cette disposition, les utilisateurs ont sollicités GS1 France pour définir le format standard pour l'échange de factures selon ce mode qui permettra aux TPE/PME de déployer la dématérialisation fiscale. GS1 France a fait le choix du format PDF, format souvent nativement utilisé par les TPE/PME pour émettre leurs factures. Soucieux de l'intégration automatique des données, les adhérents de GS1 France ont souhaité que ce format soit complété par un fichier structuré en GS1 XML. Pour finir, GS1 France s'est appuyé sur un standard de signature électronique européen défini par l'ETSI, le XAdES.

Ces travaux ont mené à la rédaction d'un guide de recommandations destiné à la mise en œuvre de telles solutions pour les TPE/PME avec leurs partenaires commerciaux sur le marché français.

Une phase de tests a permis de mettre en évidence la capacité des prestataires de services à respecter les recommandations de GS1 France qui ont pu ainsi être affinées. Une qualification a enfin été mise en place. Elle se déroule en deux phases, l'une théorique basée sur des factures fictives et l'autre réelle basée sur des factures réelles d'un client du prestataire.

> Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

## Etudes de cas Facture Dématérialisée

Retrouvez de nombreuses études de cas où un offreur de solution de dématérialisation fiscale qualifié par GS1 a permis à son client (TPE, PME, GE) de bénéficier de la puissance des standards GS1.

### Etudes de cas 1 : [cliquez ici](#)

- Le Saloir du Daoulas
- Innocent
- Scanelec
- Roquefort Papillon

### Etudes de cas 2 : [cliquez ici](#)

- Lightbody Europe
- SoDeClass
- La Brosse & Dupont
- SFR